

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens, tenue le lundi 21 août 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal.**

Sont présents:	Monsieur le Maire	Nicolas Martel
	Messieurs les conseillers:	Michel Allard Gaétan Boudreault Claude Delisle Gilbert Doucet
Sont absents:	Messieurs les conseillers	Joan Desbiens Marc Fortin

**Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire Nicolas Martel souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare la séance ouverte.

**160-08-17**

**Ordre du jour**

La directrice générale fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.

- 3) Approbation des procès-verbaux des assemblées des 3 et 10 juillet 2017;
- 4) Lecture de la correspondance.
- 5) Demandes de subvention.
- 6) Sujets:
  - 6.1) Adoption du plan d'embellissement et de revitalisation du SARP;
  - 6.2) Adoption du second projet de règlement #366-16 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 292-05 afin de modifier certaines dispositions relatives à la construction de résidences en zone agricole;
  - 6.3) Adoption du second projet de règlement #368-16 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 292-05 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter des dispositions particulières applicables aux usages agricoles;
  - 6.4) Adoption du règlement # 374-17 relatif aux travaux municipaux;
  - 6.5) Approbation des dépenses relatives aux travaux en cours dans les 13-14-15<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.6) Travaux rue Hébert et intersections 13-14-15<sup>e</sup> Avenue; demande de coûts supplémentaires;
  - 6.7) Nomination de deux conseillers au comité de transition du nouvel Office municipal d'habitation;
  - 6.8) Proclamation de septembre 2017: Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate;
  - 6.9) Travail de milieu Secteur Sud – Lac-Saint-Jean-Est et nomination d'un conseiller pour siéger au sein du comité intermunicipal;
  - 6.10) Demande au Fonds de développement des territoires pour un contrat de démarchage pour la tenue du forum sur le chanvre industriel et sur la venue d'une usine de transformation du chanvre industriel;
  - 6.11) Adhésion au contrat d'assurances collectives achat regroupé de SOLUTION UMQ;
  - 6.12) Demande de fermeture de logement au 222, 11<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.13) Demande de dérogation mineure pour le 150, 17<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.14) Demande de dérogation mineure pour le 214-216, 12<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.15) Demande de dérogation mineure pour le 244, 13<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.16) Demande de dérogation mineure pour le 431-433, 12<sup>e</sup> Avenue;
  - 6.17) Demande de modification à la convention collective;
  - 6.18) Demande d'amendement au plan de zonage dans le cadre du projet Bleue Origine;
  - 6.19) Motion de félicitations au comité ValorisAction! ;
- 7) Affaires diverses
- 8) Rapport des comités
- 9) Acceptation des comptes du mois
- 10) Période de questions
- 11) Clôture de la séance.

Il est proposé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

161-08-17

**Acceptation du procès-verbal du 3 juillet 2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2017 tel que lu et rédigé.

162-08-17

### **Acceptation du procès-verbal du 10 juillet 2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité:

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 juillet 2017 tel que lu et rédigé.

### **CORRESPONDANCE**

#### **FABRIQUE DE DESBIENS**

Remerciement de notre contribution financière.

#### **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

Dépôt du bilan annuel 2016-2017.

#### **COMITÉ BINGO EXTRÊME DE DESBIENS**

Demande d'achat de chaises pliantes pour leur événement hebdomadaire.

163-08-17

### **Demandes de subvention**

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'accorder les montants suivants à:

- Croix-Rouge Canadienne : Achat d'un billet pour la soirée dégustation au coût de 100.00 \$.
- Havre du Lac-Saint-Jean : Achat d'un billet pour le tournoi bénéfice au coût de 50.00 \$.
- Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 inc. : Commandite de 25.00 \$.
- Véloroute des Bleuets : Achat d'un billet de l'Auto-Vélo 2017 au coût de 60.00 \$.
- CALACS Entre Elles : Commandite de 50.00 \$.

164-08-17

### **Adoption du plan d'embellissement et de revitalisation du SARP**

CONSIDÉRANT QU'un comité de citoyens a été mandaté à travailler à une demande d'embellissement et de revitalisation de Desbiens;

CONSIDÉRANT QUE le plan répond aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan répond à la vision du conseil municipal de la Ville de Desbiens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan d'embellissement et de revitalisation du SARP.

165-08-17

**Adoption du second projet de règlement # 366-16 modifiant le règlement de zonage #292-05 afin de modifier certaines dispositions relatives à la construction de résidences en zone agricole**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a été amendé le 11 novembre 2008 pour tenir compte de la décision 355237 de la CPTAQ visant la demande à portée collective;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement contenait des dispositions particulières visant à empêcher la construction d'une seconde résidence sur une superficie de 5000 m<sup>2</sup> bénéficiant de droits acquis en vertu de l'article 101 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE les tribunaux ont statué que l'article 101 de la Loi sur la protection du territoire agricole permettait l'ajout d'une seconde résidence sur une superficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la ville de Desbiens se sont vus dans l'impossibilité de construire une seconde résidence sur leur superficie de droits acquis en raison des dispositions des articles 5.11 et 5.12 du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 5.11 et 5.12 du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est proviennent de la décision 355237 de la CPTAQ portant sur la demande à portée collective de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a consulté son procureur sur cette question;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est d'avis que ces dispositions du document complémentaire sont illégales, car elles empêchent l'exercice d'un droit reconnu par la Loi et les tribunaux;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun, pour le conseil de la municipalité de Desbiens, de modifier le règlement de zonage de manière à modifier les dispositions des articles 5.11 et 5.12;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la rencontre du 12 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité:

D'adopter le second projet de règlement numéro 366-16.

Que le second projet de règlement numéro 366-16 fait partie intégrante à la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

166-08-17

**Adoption du second projet de règlement # 368-16 modifiant le règlement de zonage 292-05 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter des dispositions particulières applicables aux usages agricoles**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE des règlements d'urbanisme, soit de zonage (292-05), de lotissement (293-05), de construction (294-05), portant sur les permis et certificats (295-05), portant sur les dérogations mineures (296-05), portant sur les plans

d'aménagement d'ensemble (297-05) et leurs amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire numéro 248-2015 visant à favoriser la cohabitation des usages en zone agricole de la MRC Lac-Saint-Jean-Est est en vigueur sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a jugé à propos de modifier le règlement en vue d'assurer la concordance entre les règlements d'urbanisme et les dispositions du règlement 248-2015 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité:

D'adopter le présent second projet de règlement portant le numéro 368-16.

Que le second projet de règlement numéro 368-16 fait partie intégrante à la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

167-08-17

**Adoption du règlement # 374-17 abrogeant le règlement # 345-14 relatif aux travaux municipaux actuellement en vigueur**

CONSIDÉRANT que les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) permettent à la Ville, d'adopter un règlement, qui peut assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre un requérant, un promoteur et la Ville sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux ainsi sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville possède un tel règlement, mais qu'il convient de l'abroger et le remplacer par un nouveau règlement qui correspondra mieux aux besoins municipaux ;

CONSIDÉRANT l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Ville en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Ville que le présent règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par le requérant ou le promoteur pour l'obtention d'un ensemble ou d'une partie des services d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du conseil de la Ville, tenue le 5 juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

D'abroger le règlement numéro 345-14 et d'adopter le règlement 374-17 relatif aux travaux municipaux dans la Ville de Desbiens et de régir les conditions de réalisation des nouvelles infrastructures municipales, afin de permettre l'émission des permis de construction.

Que le règlement numéro 374-17 fait partie intégrante à la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

168-08-17

**Approbation des dépenses relatives aux travaux en cours dans les 13-14-15<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées aux travaux respectent le contrat entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les directives de changement ont été recommandées positivement par le surveillant de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les dépenses du deuxième décompte d'un montant de 123 812.49 \$ incluant les taxes.

169-08-17

**Travaux rue Hébert et intersections 13-14-15e Avenue; demande de coûts supplémentaires**

CONSIDÉRANT QU'une validation doit être effectuée avant de prendre une décision;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

De reporter le point à une séance ultérieure.

170-08-17

**Nomination de deux conseillers au comité de transition du nouvel Office municipal d'habitation**

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité:

De mandater les conseillers Claude Delisle et Gaétan Boudreault à titre de représentants de la Ville de Desbiens sur le comité de transition du nouvel Office municipal d'habitation.

171-08-17

**Proclamation de septembre 2017 : Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate**

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT QU'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

CONSIDÉRANT QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

De proclamer le mois de septembre 2017 Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Desbiens.

**Travail de milieu Secteur Sud – Lac-Saint-Jean-Est et nomination d'un conseiller pour siéger au sein du comité intermunicipal**

CONSIDÉRANT QUE le projet répondra à un besoin dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est intermunicipal, ce qui amènera une économie de coûts;

172-08-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le partage des coûts déterminés par le comité de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le projet déposé par le comité de travail de milieu Secteur Sud;

De nommer monsieur Claude Delisle pour siéger au sein du comité intermunicipal du travail de milieu Secteur Sud.

173-08-17

**Demande au Fonds de développement des territoires pour un contrat de démarchage pour la tenue du forum sur le chanvre industriel et sur la venue d'une usine de transformation du chanvre industriel**

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les orientations, objectifs et buts du Fonds de développement du territoire (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les orientations de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

De déposer une demande au Fonds de développement du territoire pour un contrat de démarchage pour la tenue du forum sur le chanvre industriel et sur la venue d'une usine de transformation du chanvre industriel ;

De déposer ledit projet à la MRC avec le formulaire dûment complété ainsi que les pièces justificatives nécessaires à celui-ci.

174-08-17

**Adhésion au contrat d'assurances collectives achat regroupé de SOLUTION UMQ**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Desbiens souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Ville de Desbiens confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Desbiens mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Desbiens s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Desbiens durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

Que la Ville de Desbiens s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**175-08-17**

**Demande de fermeture de logement au 222, 11<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 222, 11<sup>e</sup> Avenue avise la municipalité qu'il fermera son logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il remplit les conditions.

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé de monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Desbiens ne d'objecte pas à cette demande.

D'autoriser la fermeture d'un loyer au 222, 11<sup>e</sup> Avenue et de retrancher les taxes de service se rattachant à cedit loyer.

**176-08-17**

**Demande de dérogation mineure pour le 150, 17<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre du CCU le lundi 19 juin 2017 et que ses membres recommandaient de ne pas accepter ladite demande de dérogation mineure en raison qu'aucun permis n'a été demandé au préalable pour les travaux concernés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été émis le 20 juillet 2017 dans le bulletin municipal;

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé de monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité:

De ne pas accepter la dérogation mineure concernant la propriété du 150, 17<sup>e</sup> Avenue, à Desbiens.

**177-08-17**

**Demande de dérogation mineure pour le 214-216, 12<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre du CCU le jeudi 3 août 2017 et que ses membres recommandaient d'accepter ladite demande de dérogation mineure;



CONSIDÉRANT QUE la demande répond à tous les critères de la réglementation sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été émis le 20 juillet 2017 dans le bulletin municipal;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé de monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité:

D'accepter la dérogation mineure concernant la propriété du 214-216, 12<sup>e</sup> Avenue, à Desbiens.

**178-08-17**

**Demande de dérogation mineure pour le 244, 13<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre du CCU le jeudi 3 août 2017 et que ses membres recommandaient d'accepter ladite demande de dérogation mineure sous la condition suivante;

S'assurer que le propriétaire ne prévoit pas fermer cet espace autrement qu'entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mai de chaque année (exemple : garage temporaire, panneaux mobiles, toile ou fibre de verre).

CONSIDÉRANT QUE la demande répond à tous les critères de la réglementation sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été émis le 7 août 2017 dans le bulletin municipal;

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé de monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'accepter la dérogation mineure concernant la propriété du 244, 13<sup>e</sup> Avenue, à Desbiens sous la condition que le propriétaire s'engage à ne pas fermer cet espace du 1<sup>e</sup> mai au 1 octobre de chaque année et de toujours faire en sorte que cette espace soit fermée de façon temporaire en dehors de cette intervalle de dates.

**179-08-17**

**Demande de dérogation mineure pour le 431 - 433, 12<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre du CCU le jeudi 3 août 2017 et que ses membres recommandaient d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond à tous les critères de la réglementation sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été émis le 7 août 2017 dans le bulletin municipal;

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé de monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'accepter la dérogation mineure concernant la propriété du 431-433, 12<sup>e</sup> Avenue, à Desbiens.

**180-08-17**

**Demande de modification à la convention collective**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Desbiens afin de modifier les heures de bureau en horaire régulier décrites à l'article 901-A de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être faites avant de se positionner;

Il est proposé par monsieur Gaétan Boudreault, appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

**Demande d'amendement au plan de zonage dans le cadre du projet Bleue Origine**

CONSIDÉRANT QUE la demande permettra le développement de terrains additionnels et que cela n'entrave pas les projets futurs de la Ville;

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

**181-08-17** D'autoriser la demande d'amendement au plan de zonage et que les promoteurs paient les frais encourus relativement au processus d'amendement du règlement de zonage.

**182-08-17** **Motion de félicitations au comité ValorisAction!**

CONSIDERANT QUE le conseil municipal tient à féliciter les membres du comité pour leur implication et leur dévouement durant la démarche ;

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé de monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité:

D'apporter une motion de félicitations au comité ValorisAction !

D'envoyer une lettre de félicitations à tous les membres du comité ValorisAction !.

**183-08-17** **Liste des comptes à payer du 4 juillet au 20 août 2017**

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'approuver la liste des déboursés des comptes à payer du 4 juillet au 20 août 2017, totalisant le montant de 185 402.59 \$; réparti comme suit:

Chèques faits au cour du mois:	44 790.94 \$
Factures à payer:	140 611.65 \$

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal.

---

Marie-Ève Roy, directrice générale

**Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Michel Allard, la séance est levée à 19h53.

---

Maire

---

Directrice générale